



Bulletin Officiel

N° 3714 Mardi 26 Octobre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE «SODEK» 2-3

OFFRE A PRIX FERME -OPF-

OFFRE A PRIX FERME -OPF- ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MODERN LEASING » 4-10

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOTETEL : REALISATIONS DE LA SOTETEL DURANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 2010 11-12

COURBE DES TAUX

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-14

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
SICAV ENTREPRISE

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE KASSERINE « SODEK »

Avenue HABIB BOURGUIBA - face de la B.C.T. - 1200 –KASSERINE

Conformément à la décision de Monsieur le Président de la République relative au doublement du Capital des Sociétés régionales d'Investissements, l'A.G.Extraordinaire de la Société de Développement Economique de Kasserine tenue le 18 Juin 2010 a décidé d'augmenter le Capital Social pour le porter de **890.865,000 DT** à **6.236.055,000 DT** par l'émission de **1.069.038** actions nouvelles de nominal 5 DT à libérer de la moitié lors de la souscription et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cette augmentation.

En vertu de cette autorisation, le Conseil d'Administration a fixé, lors de sa réunion en date du 07 septembre 2010, les modalités de l'augmentation de capital envisagée ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions comme suit :

Caractéristiques de l'émission :

- Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 5.345.190,000 DT par souscription en numéraire.
- Nombre d'actions à émettre** : 1.069.038 actions.
- Valeur nominale des actions** : 5 dinars.
- Forme des actions à émettre** : nominative.
- Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **5 dinars** l'action à libérer de la moitié lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1.069.038 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- à titre irréductible : à raison de **six (06) actions nouvelles pour une (01) action ancienne**.
- à titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et /ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

- Suite -

Période de souscription :

La souscription aux 1.069.038 actions nouvelles à émettre en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, tant à titre irréductible que réductible, à raison de six (06) actions nouvelles souscrites pour une (01) action ancienne et ce du **08 Novembre 2010 au 22 Novembre 2010 inclus**.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du **25 Novembre 2010 au 24 Décembre 2010 inclus**.

Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin officiel du CMF.

Souscription publique :

Passé ce délai, les actions non souscrites peuvent être offertes au public totalement ou partiellement, personnes physiques ou morales et ce à partir du **27 Décembre 2010**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions soit le **07 Février 2011 inclus**. Un avis sera publié à cet effet, au Bulletin officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au siège de la société. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2,500 Dinars représentant la moitié de la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible suivant réservé spécialement à l'augmentation du capital de la SODEK :

BH Agence de Kasserine

14 205 2053007000726 90

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 1.069.038 actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du **1er/01/2010 à hauteur de leur libération soit la moitié**

Marché des titres :

Les actions de la société sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **10-0716** en date du **22/10/2010**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société de Développement Economique de Kasserine et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME – OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Modern Leasing».

Dans le cadre du prospectus, la société «Modern Leasing» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH⁽¹⁾, détenant actuellement 74,00% du capital de la société « Modern Leasing», s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM et SIM-SICAR.

- Suite -

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «Modern Leasing» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de l'offre, toutes de même catégorie, de nominal 5 dinars et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné, en date du 29/07/2010, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Modern Leasing» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Modern Leasing» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 23/06/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Modern Leasing» tenue le 15/07/2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société «Modern Leasing» de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 5 000 000 dinars et l'émission de 1 000 000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, le Conseil d'Administration de la société «Modern Leasing» a fixé, lors de sa réunion du 15/07/2010, le prix d'émission des actions nouvelles à 8,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2010.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/07/2010 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

- Suite -

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 25,00% du capital après réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Modern Leasing»

Siège social : Immeuble Assurances SALIM. Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 28/03/1997

Capital social : 15 000 000 dinars divisé en 3 000 000 d'actions de nominal 5 dinars⁽²⁾ entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet :

- d'effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel, (industriel, commercial, de service, etc...) ;
- de prendre en charge toute étude ou projet en relation direct ou indirect avec le leasing ;
- de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titre et droit sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
- et généralement d'effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **25/10/2010** au **08/11/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2010**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Modern Leasing» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible **N° 14902902300700088343** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence Charguia.

(2) Réduction de la valeur nominale de 10 dinars à 5 dinars décidée par l'AGE du 15/07/2010.

- Suite -

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1 000 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 25,00% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/07/2010.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

❖ **Catégorie A** : 30% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 400 actions.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini dans l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur ;

❖ **Catégorie B** : 50% des actions offertes, soit 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions ;

❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions ;

❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 50 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et Modern Leasing réparti comme suit :

- 4% soit 40 000 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
- 1% soit 10 000 actions pour le personnel de la société «Modern Leasing».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : Nom, Prénom, Nature et Numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la Nature et le Numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

- Suite -

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 20 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 20 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 200 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie A ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Modern Leasing» a été fixé à **8,500 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «Modern Leasing» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

- Suite -

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories :

Catégories	Nombre d'actions	Répartition en % du capital de la société après l'opération	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 400 actions et tout en respectant les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels	300 000	7,50%	30%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 401 actions et au maximum 20 000 actions	500 000	12,50%	50%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 20 actions et au maximum 400 actions	150 000	3,75%	15%
Catégorie D : Personnel du groupe BH et Modern Leasing	50 000	1,25%	5%*
Total	1 000 000	25,00%	100%

* Dont 1% réservé au personnel de la société «Modern Leasing»

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription du personnel du groupe BH et Modern Leasing seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit :
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Modern Leasing» ;
 - 1% pour le personnel de la société «Modern Leasing».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

- Suite -

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et de la SIFIB-BH, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La valeur «Modern Leasing» est inscrite sur les comptes de la STICODEVAM depuis le 05/10/2010 sous le code ISIN TN0006720049.

Les actions de la société seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

La cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de six mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre, la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse et des actionnaires de la société «Modern Leasing» : BH, Epargne Invest SICAF, Assurances SALIM, SIM-SICAR et ABaraka Bank, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 850 000 dinars et 100 000 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Modern Leasing», se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-715 du 11 octobre 2010, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société «Modern Leasing», de la SIFIB-BH et de l'AFC, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne D'Entreprises de Télécommunications
-S.O.T.E.TEL-**

Siège Social: Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

Les réalisations de la SOTETEL durant les neuf premiers mois de 2010 ont affiché des performances qui se traduisent par :

- Une progression du chiffre d'affaires de 15% à 26,1MD due essentiellement à la mise en place des réseaux de fibres optiques.
- Une bonne maîtrise des charges opérationnelles qui s'est traduite par une appréciation de la marge brute à 45% contre 41,6% à fin septembre 2009;
- Une compression de la masse salariale de 4% par rapport à la même période de 2009. Désormais les frais de personnel représentent 28,2% du chiffre d'affaires contre 33,6% à la même période de 2009 ;
- Un renouement avec des résultats d'exploitation positifs pour la première fois depuis cinq années : le résultat d'exploitation s'établit à 815mD contre un déficit de 490mD au 30/09/2009 ;
- Une amélioration significative de la capacité d'autofinancement de 47% qui est passée de 1 707mD au 30/09/2009 à 2 507mD au 30/09/2010 : le plus fort niveau jamais atteint depuis plusieurs années;
- Les trois premiers trimestres de 2010 se sont soldés sur un bénéfice avant impôt de 1,1MD contre à 0,7MD à la même période de 2009.

Au niveau des perspectives futures de la société, elles s'annoncent prometteuses et peuvent être illustrées surtout par :

- L'importance du carnet de commandes qui a atteint un montant de 54 630mD qui permettra de garantir les revenus du dernier trimestre de 2010 ainsi que 40% des engagements prévus pour l'année 2011 ;
- La nature et la taille des projets qui sont actuellement conduits par la SOTETEL indiquent une nette amélioration des niveaux de compétence des ressources humaines et ce grâce au plan de développement qui a été lancé au profit d'un groupe d'ingénieurs et de techniciens. Ces acquis sont de nature à pérenniser l'avenir de la société dans la participation et la conduite des projets de taille dans les domaines de la haute technologie : la téléphonie sur IP, les réseaux IP, les réseaux d'accès Wireless, mobile de 3ème Génération, la fibre optique FTTH/FTTB, etc.
- La consolidation des liens stratégiques et des rapports de confiance entre la SOTETEL et son actionnaire de référence « Tunisie Télécom » à travers son implication dans la mise en place des nouveaux réseaux et services:
 - Installation et mise en service des équipements du réseau mobile 3^{ème} Génération ;
 - Mise en œuvre d'un réseau convergent de collecte de trafic 3G-FTTB-FTTH ;
 - Mise en œuvre d'un réseau Métro Ethernet basé sur les technologies les plus récentes;
 - Mise en place de réseaux d'accès haut débit ;

- Suite -

- Compte tenu des opportunités qui se présentent, notamment à travers ses liens stratégiques avec Tunisie Télécom, la SOTETEL s'est lancée dans un programme de :
 - Modernisation de son parc en moyens de production permettant la mécanisation des processus et l'élévation des niveaux de productivité
 - Certification de ses ingénieurs et de ses techniciens.

 * Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 1038

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 OCTOBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,583%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,582%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,582%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,582%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,581%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,581%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,581%	997,741
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,581%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,640%	1 017,277
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,746%	1 005,189
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,808%	1 034,681
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,862%	1 081,741
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,887%	1 110,859
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,950%	1 077,069
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,969
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 079,119
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,389
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,926
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,891

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,476	134,487		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,688	11,689		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,206	1,207		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,393	32,396		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,532	44,535		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	171,400	170,998		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	715,209	713,081		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	147,461	146,657		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	134,518	134,108		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	119,668	119,469		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	118,719	118,499		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	115,865	115,357		
13	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	99,787	99,428		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
14	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 305,265	1 292,782		
15	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 258,575	2 261,518		
16	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	126,508	126,114		
17	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	126,467	124,945		
18	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,295	1 151,072		
19	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	132,481	132,856		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	166,358	165,661		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,410	15,421		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 862,534	5 877,861		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 637,080	6 646,298		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,441	2,444		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,921	1,925		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,241	1,260		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,508	107,520
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,828	103,836
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,420	104,430
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,299	102,329
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,099	103,111
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,454	106,468
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,181	103,192
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,246	103,258
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,405	103,415
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,255	105,267
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,220	102,232
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,595	103,607
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,393	103,404
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	105,747	105,757
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,475	105,487
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,115	102,122
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,298	102,308
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,666	103,677
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,745	101,755
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,543	105,553
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,550	103,561
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,039	102,050
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,897	103,908
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,152	104,161
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,404	101,413

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,472	10,473
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,328	103,339
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,371	101,432
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	78,065	77,859
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	164,691	163,842
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 648,738	1 641,391
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	115,630	115,420
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	123,042	122,757
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	103,670	103,176
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,796	16,784
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	287,491	286,792
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	54,573	54,370
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 367,724	2 357,053
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	81,997	81,832
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,684	59,597
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	105,185	105,049
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	116,922	116,662
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	114,869	114,554
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,828	11,819
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,976	12,958
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,356	17,308
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,137	18,071
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,943	12,896
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	138,163	137,378
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	136,770	136,325
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	131,322	130,972
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,731	21,596
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,809	103,157
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	109,052	108,935
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	156,679	157,058
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,659	10,570
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	128,580	127,836
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,970	117,930
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	185,585	186,594
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	161,774	162,329
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,156	139,454
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 924,966	11 055,390
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	196,319	198,112
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	107,734	108,948
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 513,022	1 521,902
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	109,706	109,195
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,902	111,286
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 516,794	10 510,501

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV ENTREPRISE**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV ENTREPRISE pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2010.

Ces états financiers trimestriels ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers basée sur notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les états financiers trimestriels ci-joints arrêtés au 30 septembre 2010, font apparaître un total actif de 41 189 104 DT, un actif net de 41 076 494 DT pour 395 369 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 103,894 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de SICAV ENTREPRISE arrêtés au 30 septembre 2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mourad FRADI

SICAV ENTREPRISE

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
ACTIF				
<i>Portefeuille-titres</i>				
Obligations et valeurs assimilées		31 786 521	28 050 493	26 071 927
Titres OPCVM		952 760	915 828	925 673
	3.1	32 739 281	28 966 321	26 997 600
<i>Placements monétaires et disponibilités</i>				
Placements monétaires	3.2	4 972 785	3 886 858	2 476 651
Disponibilités	3.3	3 477 038	4 515 701	6 664 050
		8 449 823	8 402 559	9 140 701
<i>Créances d'exploitations</i>				
<i>Autres actifs</i>				
TOTAL ACTIF		41 189 104	37 368 880	36 138 301
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.4	108 753	94 208	89 824
Autres créditeurs divers		3 857	3 101	3 006
TOTAL PASSIF		112 610	97 309	92 830
ACTIF NET				
Capital	3.5	40 033 782	36 278 010	34 795 212
Sommes distribuables		1 042 712	993 561	1 250 259
Sommes distribuables des exercices antérieurs				
Sommes distribuables de l'exercice		1 042 712	993 561	1 250 259
ACTIF NET		41 076 494	37 271 571	36 045 471
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		41 189 104	37 368 880	36 138 301

SICAV ENTREPRISE

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/07/2010 au 30/09/2010	Du 01/01/2010 au 30/09/2010	Du 01/07/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres		399 437	1 161 587	356 968	1 054 266	1 390 643
Dividendes			35 599		39 383	39 383
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	398 629	1 125 180	356 683	1 014 310	1 350 687
Autres revenus		808	808	285	573	573
Revenus des placements monétaires	4.2	84 075	237 658	69 920	222 769	283 077
<i>Total des revenus des placements</i>		483 512	1 399 245	426 888	1 277 035	1 673 720
Charges de gestion des placements	4.3	<108 753>	<311 218>	<94 208>	<275 338>	<365 162>
Revenu net des placements		374 759	1 088 027	332 680	1 001 697	1 308 558
Autres produits						
Autres charges	4.4	<12 193>	<34 859>	<9 421>	<27 534>	<36 516>
Résultat d'exploitation		362 566	1 053 168	323 259	974 163	1 272 042
Régularisation du résultat d'exploitation		<119 154>	<10 456>	7 252	19 398	<21 783>
Sommes distribuables de la période		243 412	1 042 712	330 511	993 561	1 250 259
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		119 154	10 456	<7 252>	<19 398>	21 783
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		14 773	<37 194>	3 202	<25 914>	<21 488>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		54 702	126 982	<3 500>	130 311	218 377
Frais de négociation						
Résultat net de la période		432 041	1 142 956	322 961	1 078 560	1 468 931

SICAV ENTREPRISE

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Du 01/07/2010 au 30/09/2010	Du 01/01/2010 au 30/09/2010	Du 01/07/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 30/09/2009	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	432 041	1 142 956	322 961	1 078 560	1 468 931
Résultat d'exploitation	362 566	1 053 168	323 259	974 163	1 272 042
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 773	<37 194>	3 202	<25 914>	<21 488>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 702	126 982	<3 500>	130 311	218 377
Frais de négociation					
Distributions de dividendes		<1 534 280>		<1 272 861>	<1 272 861>
Transactions sur le capital	<5 847 736>	5 422 347	514 741	2 205 215	588 744
Souscriptions	11 449 631	50 454 993	12 928 757	34 400 589	47 348 241
Capital	11 191 321	48 800 838	12 595 365	33 299 839	45 795 176
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	14 695	48 924	39 427	74 776	134 319
Régularisation des sommes distribuables	243 615	1 605 231	293 965	1 025 974	1 418 746
Rachats	<17 297 367>	<45 032 646>	<12 414 016>	<32 195 374>	<46 759 497>
Capital	<16 913 913>	<43 655 778>	<12 089 494>	<31 111 245>	<45 178 830>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	<20 685>	<45 202>	<37 809>	<65 714>	<128 299>
Régularisation des sommes distribuables	<362 769>	<1 331 666>	<286 713>	<1 018 415>	<1 452 368>
Variation de l'actif net	<5 415 695>	5 031 023	837 702	2 010 914	784 814
Actif net					
En début de période	46 492 189	36 045 471	36 433 869	35 260 657	35 260 657
En fin de période	41 076 494	41 076 494	37 271 571	37 271 571	36 045 471
Nombre d'actions					
En début de période	452 017	344 438	355 056	338 301	338 301
En fin de période	395 369	395 369	360 093	360 093	344 438
Valeur liquidative	103,894	103,894	103,505	103,505	104,650

Notes aux états financiers trimestriels

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2010 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations de sociétés</u>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	270 000	275 509	0,67%
AIL 2007	4 000	240 000	250 415	0,61%
AIL 2008	3 000	180 000	180 026	0,44%
AIL 2009/1	3 500	280 000	288 776	0,70%
AIL 2010/1	2 000	200 000	204 050	0,50%
AMEN BANK 2006	5 000	350 000	359 956	0,87%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	200 000	200 742	0,49%
ATB 2007/1 A	2 000	140 000	142 059	0,34%
ATB 2007/1 D	2 000	176 000	179 210	0,44%
ATL 2006/1	5 000	300 000	304 616	0,74%
ATL 2007/1	2 000	80 000	80 353	0,20%
ATL 2008/1	3 000	180 000	183 180	0,44%
ATL 2009	10 000	800 000	814 369	1,98%
ATL 2010/1	5 000	500 000	503 049	1,22%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 006 137	2,44%
BH 2009	5 000	500 000	515 915	1,25%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	500 000	517 913	1,26%
BNA SUBORDONNE 2009	5 000	466 650	476 426	1,16%
BTE 2010 A	1 500	150 000	150 244	0,36%
BTE 2010 B	3 500	350 000	350 628	0,85%
BTK 2009 CAT D	1 500	150 000	154 174	0,37%
BTKD 2006	20 000	800 000	831 452	2,02%
CIL 2005/1	2 500	150 000	158 101	0,38%
CIL 2007/1	5 000	300 000	311 241	0,76%
CIL 2007/2	3 000	180 000	185 667	0,45%
CIL 2008/1	7 000	420 000	421 975	1,02%
CIL 2009/1	4 000	320 000	322 816	0,78%
CIL 2009/2	5 000	400 000	400 754	0,97%
CIL 2009/3	3 000	300 000	308 458	0,75%
CIL 2010/1	7 500	750 000	755 437	1,83%
EL WIFACK LEAS 06/1	1 000	20 000	20 265	0,05%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 312	0,49%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	400 000	402 414	0,98%
HANNIBAL LEASE	2 000	120 000	122 577	0,30%
MOURADI PALACE 05 A	3 000	180 000	182 564	0,44%
MOURADI PALACE 05 B	3 000	180 000	182 564	0,44%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	204 958	0,50%
SIHM 2008	2 000	200 000	200 533	0,49%
STB 2008/2	3 000	281 250	290 266	0,70%
TL 2005-1	4 000	80 000	84 149	0,20%
TL 2006-1	7 300	292 000	305 312	0,74%
TL 2007/1	10 000	600 000	623 763	1,51%

TL 2008/1	3 600	216 000	218 862	0,53%
TL 2008/2	3 000	240 000	250 531	0,61%
TL 2008/3	3 000	240 000	248 445	0,60%
TL 2009/2	8 000	800 000	816 715	1,98%
TL SUBORDONNE 2007	10 000	400 000	403 805	0,98%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	272 000	272 202	0,66%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 425 000	1 438 887	3,49%
UNIFACTOR 2008	4 000	240 000	246 873	0,60%
Total Obligations de sociétés		17 218 900	17 550 645	42,58%
Bons du trésor Assimilables				
BTA 03 2012 6%	2 986	3 076 889	3 136 874	7,62%
BTA 10 2013 6,1%	1 130	1 184 804	1 237 829	3,01%
BTA 02 2015 7%	3 950	4 091 819	4 174 000	10,13%
BTA 07 2017 6,75%	900	892 880	904 065	2,19%
BTA 03 2019 5,5%	2 900	2 949 700	3 021 745	7,34%
BTA 05 2022 6,9%	25	27 000	27 442	0,07%
Total Bons de trésor Assimilables		12 223 092	12 501 955	30,36%
Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	1 733 921	4,21%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		1 477 407	1 733 921	4,21%
Total obligations et valeurs assimilées		30 919 399	31 786 521	77,15%
Titres des OPCVM				
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	631 842	1,54%
SICAV AXIS TRESORERIE	3 021	324 864	320 918	0,78%
Total OPCVM		962 595	952 760	2,32%
Total		31 881 994	32 739 281	79,47%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 03/10/2010	500 000	499 544	499 909	1,21%
Total émetteur AMEN BANK	500 000	499 544	499 909	1,21%
BTKD au 15/12/2010	500 000	494 760	495 633	1,20%
BTKD au 05/01/2011	1 000 000	988 156	988 630	2,40%
Total émetteur BTKD	1 500 000	1 482 916	1 484 263	3,60%
Total Certificats de dépôt	2 000 000	1 982 460	1 984 172	4,81%
<u>Billets de trésorerie</u>				
<u>Billets de trésorerie précomptés</u>				
TUNISIE FACTORING au 18/10/2010	1 800 000	1 791 332	1 796 316	4,36%
TUNISIE FACTORING au 23/11/2010	1 200 000	1 191 280	1 192 297	2,89%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	3 000 000	2 982 612	2 988 613	7,25%
Total billets de trésorerie	3 000 000	2 982 612	2 988 613	7,25%
Total	5 000 000	4 965 072	4 972 785	12,06%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Dépôt à vue Amen bank Pasteur	1 843 999	2 798 916	4 519 000
Compte à terme Amen bank Pasteur	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Amen Bank PASTEUR	75 910	105 877	578 148
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	68 816	67 039	91 918
Liquidation émissions/rachats	4 467	54 439	<27 311>
Coupon à recevoir	-	<43>	-
Amen Bank Med V	<2 391>	2 881	20 679
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<13 763>	<13 408>	<18 384
	<u>3 477 038</u>	<u>4 515 701</u>	<u>6 664 050</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2010 correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010.

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2010

Montant	34 795 212
Nombre de titres	344 438
Nombre d'actionnaires	163

Souscriptions réalisées

Montant	48 800 838
Nombre de titres	483 080
Nombre d'actionnaires entrants	80

Rachats effectués

Montant	43 655 778
Nombre de titres	432 149
Nombre d'actionnaires sortants	41

Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	<37 194 >
Plus ou moins-value réalisée	126 982
Régularisations des sommes non distribuables	3 359
Résultat antérieur incorporé au capital	363 (i)

Capital au 30 septembre 2010

Montant	40 033 782
Nombre de titres	395 369
Nombre d'actionnaires	202

(i) L'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2010 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2010 au</u> <u>30/09/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2009 au</u> <u>30/09/2009</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2009</u>
Intérêts sur obligations	207 857	200 809	753 093
Intérêts sur BTA	167 878	134 679	514 141
Intérêts sur BTZC	22 894	21 195	83 453
	398 629	356 683	1 350 687

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2010 au</u> <u>30/09/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2009 au</u> <u>30/09/2009</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2009</u>
Intérêts sur billets	40 533	32 815	118 777
Intérêts sur dépôt à vue	33 862	27 109	114 604
Intérêts sur certificats	7 185	4 814	23 950
Intérêts sur BTC	2 495	5 182	25 746
	84 075	69 920	283 077

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 à 108 753 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2010 au</u> <u>30/09/2010</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2009 au</u> <u>30/09/2009</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2009</u>
Redevance CMF	10 875	9 421	36 516
TCL	1 318	-	-
	12 193	9 421	36 516